

Le site gallo-romain du Vieil-Evreux

Le site du Vieil-Evreux (sur les communes du Vieil-Evreux et de Cierrey) constitue un site majeur pour la recherche archéologique du Nord de la France en matière d'occupation gallo-romaine. En effet, si le centre d'Evreux, dont les remparts gallo-romains sont encore nettement visibles, était le siège du pouvoir financier et économique, le Vieil-Evreux était consacré aux pratiques cultuelles.

Cette ville sur le plateau a été bâtie de manière tout à fait originale puisqu'il n'y a pas de cours d'eau à proximité et qu'il a donc fallu créer un réseau hydraulique tout à fait conséquent. Au I^{er} siècle après J.-C., les personnes y venaient tout d'abord pour entretenir leur corps (sport...) et se laver, puis se rendaient au temple et enfin aux jeux. Cela a donné lieu à une voie menant des thermes au temple et du temple au théâtre.



Ces trois bâtiments majeurs se trouvent au centre d'un polygone, globalement non bâti, et ceint de murs. Les maisons sont venues se greffer derrière ce mur. Le plan au verso permet de visualiser ce fonctionnement. Des édifices ont également été construits en périphérie, comme le fanum de Cracouville. Ce dernier a été protégé au titre des monuments historiques inscrits le 29 juin 1951 mais le cœur du site était toujours non protégé. Seule une zone de présomption de prescriptions archéologiques a été actée par le Préfet de Région le 26 janvier 2017. Mais cela ne permettait pas d'anticiper sur la constructibilité ou non des parcelles.

Or, depuis plusieurs décennies, ce village a connu une forte urbanisation, notamment liée à sa position très favorable à proximité d'Evreux, de la base aérienne 105 et de la zone d'activités du Long Buisson. A chaque permis de construire, les services archéologiques étaient obligés de mener des fouilles en urgence qui conduisaient, certes à une meilleure connaissance du site, mais surtout à une destruction des vestiges bâtis ou non bâtis.

Le travail, qui a été engagé dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Evreux Porte de Normandie, a permis de faire la synthèse des enjeux locaux. A partir d'une cartographie des vestiges connus, l'UDAP, avec le soutien de la DDTM, du SRA et de la MADE a pu proposer un plan de zonage et d'usage. Ainsi, une zone UBarch a été identifiée au cœur du polygone afin qu'il n'y ait plus de nouvelles constructions. Seules les extensions de moins de 30 % de la surface existante sont autorisées et à condition qu'elles soient adjacentes à la construction initiale. Cela permet de ne pas toucher aux jardins et donc de ne pas avoir de constructions qui viendraient densifier le site en second rideau. Le développement du village s'est dès lors mécaniquement reporté sur le hameau de Saint Aubin, où se trouvaient déjà la mairie, l'école, le bar tabac et l'église. Il s'agit-là d'une mesure exceptionnelle si on l'analyse par rapport à la circulaire du 0 artificialisation nette, mais qui est en la circonstance tout à fait justifiée.

